

**PROJET commun pour la réunion du Comité de dialogue social du  
8 novembre 2005**

**Programme de travail des partenaires sociaux européens  
2006-2008**

UNICE/UEAPME, le CEEP, la CES (et le Comité de liaison EUROCADRES/CEC) réitèrent leur soutien à la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable, avec plus d'emploi de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale. Il faut s'attaquer à la faiblesse de l'Europe en matière de croissance et d'emploi afin de faire face aux défis de l'évolution démographique, de la mondialisation et des innovations technologiques.

Le programme de travail du dialogue social européen pour 2003-2005 a contribué avec succès à la mise en oeuvre de cette stratégie., Il a également servi à mieux centrer le dialogue social européen au cours des trois dernières années et à accroître son autonomie. Les partenaires sociaux européens ont notamment négocié deux accords cadres sur le télétravail et le stress au travail, deux cadres d'actions sur l'apprentissage tout au long de la vie et l'égalité entre les hommes et les femmes et mis au point un programme d'assistance aux partenaires sociaux des nouveaux Etats membres rejoignant le dialogue social européen.

Avec ce deuxième programme de travail pour 2006-2008, les partenaires sociaux européens veulent contribuer à la croissance, l'emploi et la modernisation du modèle social européen et les promouvoir. La CES, UNICE/UEAPME et le CEEP voient ce programme de travail comme un moyen de continuer à renforcer l'autonomie des partenaires sociaux. La qualité de ses résultats dans l'UE élargie implique une attention renouvelée à l'égard des mesures adoptées conjointement, accompagné par un usage effectif et une organisation efficace des dispositions de suivi et des activités de surveillance.

Les partenaires sociaux européens estiment que leur nouveau programme de travail devrait se concentrer sur les principaux défis économiques et sociaux de l'Europe, afin de s'assurer que le dialogue social au niveau européen s'occupe des principales préoccupations des travailleurs et des employeurs européens.

Par conséquent, afin de contribuer à l'accroissement du potentiel d'emploi et de croissance de l'Europe et de l'impact du dialogue social européen, les partenaires sociaux entreprennent de mener à bien une **analyse commune des défis clés** auxquels les marchés de l'emploi européens font face.

Sur base de cela, ils:

1. adresseront des recommandations communes aux institutions européennes et nationales sur la manière d'aborder les questions clés pour l'Europe, telles que :

- les politiques macroéconomiques et de marché du travail
  - les changements démographiques
  - le travail au noir
2. prépareront un cadre d'actions sur l'emploi s'attaquant aux principaux défis mentionnés ci-dessus et définissant des priorités d'action pour les partenaires sociaux, après avoir comparé diverses stratégies utilisées sur des thèmes tels que:
    - la flexi-sécurité
    - la productivité et l'innovation
    - la mobilité et la migration
    - l'apprentissage tout au long de la vie
    - le vieillissement actif
    - l'intégration des jeunes
  3. termineront les études nationales sur l'évolution économique et sociale dans l'Europe des 10, les élargiront de manière à couvrir l'Europe des 15 et, sur cette base, reconsidéreront les orientations de référence sur la gestion du changement et ses conséquences sociales
  4. continueront leur travail d'aide au développement du dialogue social dans les nouveaux Etats membres, l'étendront au pays candidats et examineront comment les centres de ressources des employeurs et des syndicats offrant une assistance technique aux 10 nouveaux Etats membres pourraient fournir de l'aide aux partenaires sociaux de tous les pays de l'UE.
  5. feront rapport sur la mise en œuvre des accords relatifs au télétravail ainsi qu'au stress au travail et du suivi du cadre d'actions sur l'égalité entre les hommes et les femmes,
  6. sur base de l'application de l'accord sur le télétravail et du cadre d'actions pour le développement tout au long de la vie des compétences et des qualifications, développeront davantage leur compréhension commune de ces instruments et de la façon dont ils peuvent avoir un impact positif à divers niveaux de dialogue social.

Le CEEP, UNICE/UEAPME et la CES considèrent que ce programme de travail ne constitue pas une liste exhaustive. Les partenaires sociaux peuvent décider de réagir à des consultations sur différentes propositions européennes se présentant, comme ils l'ont fait pour le harcèlement et la violence au travail, à propos desquels des négociations se tiendront en 2006. En outre, ils continueront à surveiller la mise en pratique de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

Les partenaires sociaux européens continueront à recourir à différents outils afin de mettre en oeuvre ce programme de travail.